



Le droit à l'air pur devant les tribunaux nationaux – cartographie de la réalité

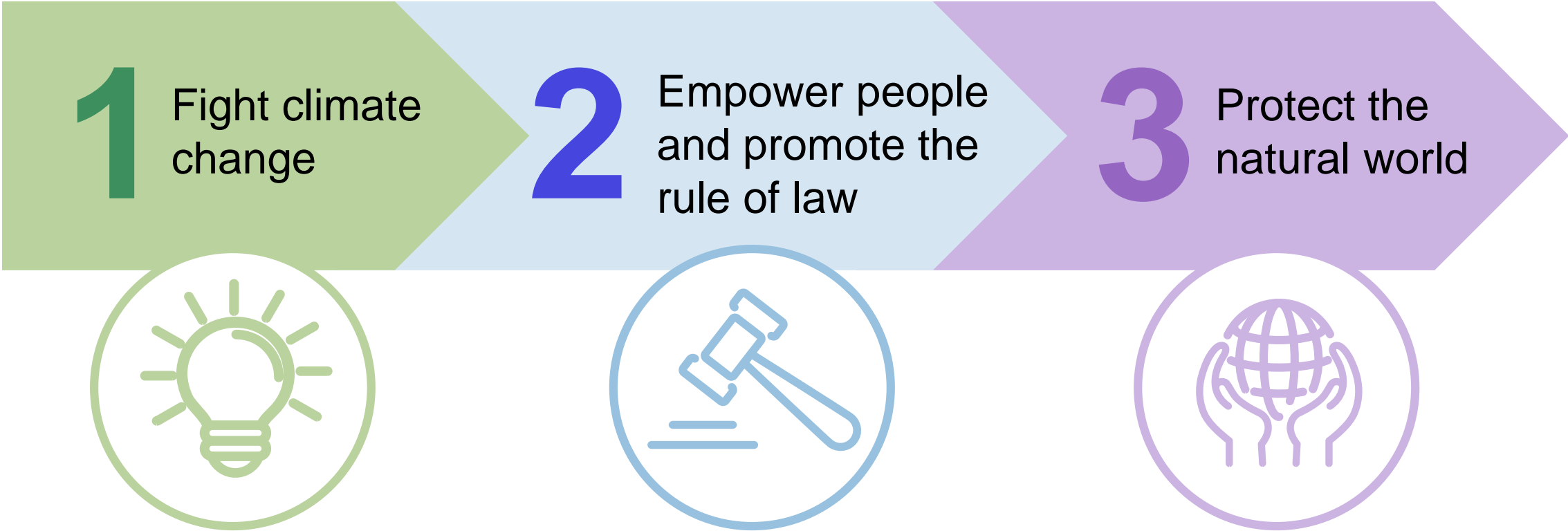
Ugo Taddei

Director of Nature & Health

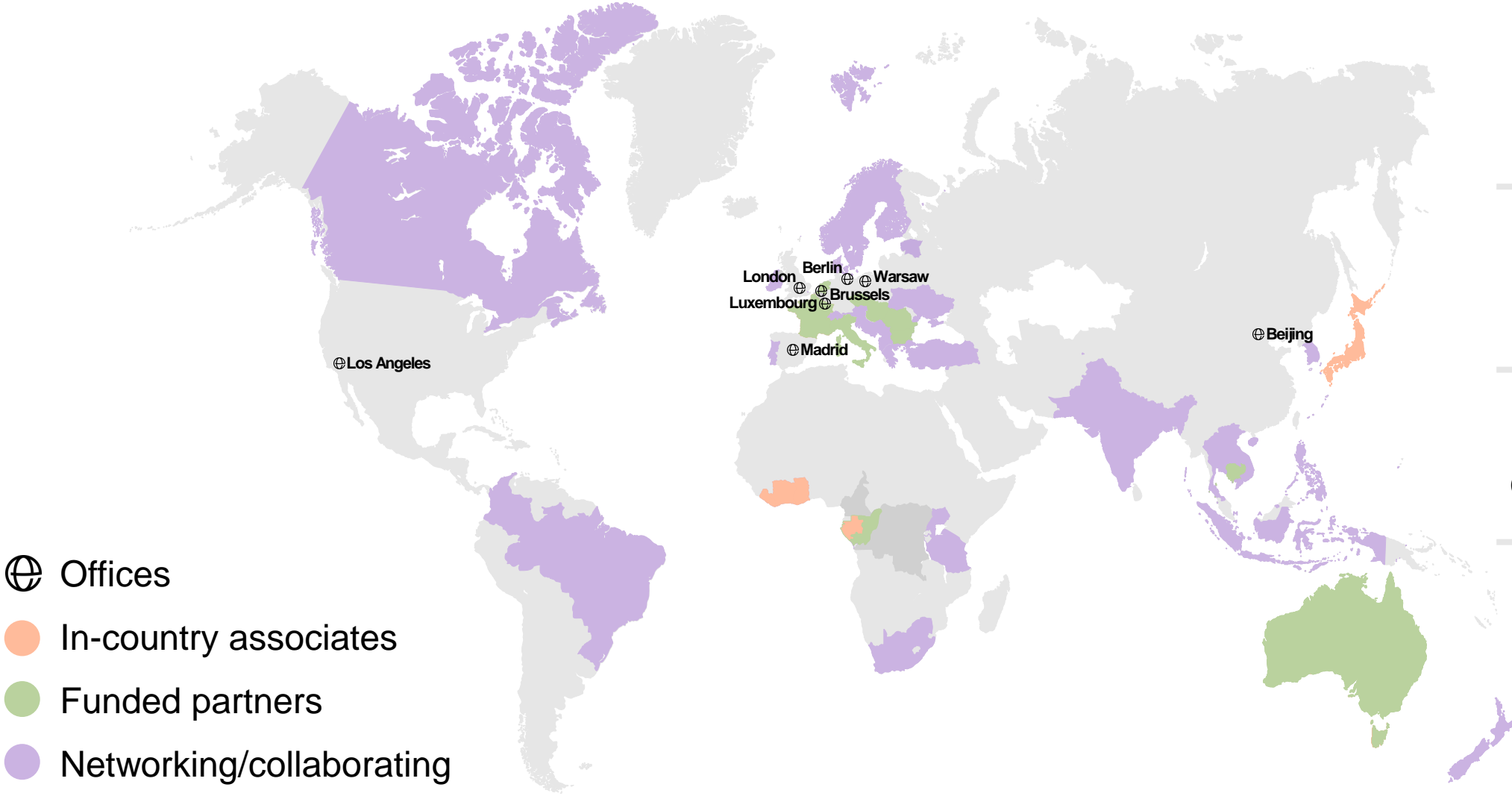
30 mai 2022

ClientEarth

We use the law to:



Where we work



- 🌐 Offices
- 🟠 In-country associates
- 🟢 Funded partners
- 🟣 Networking/collaborating

200+
staff



200+
partners

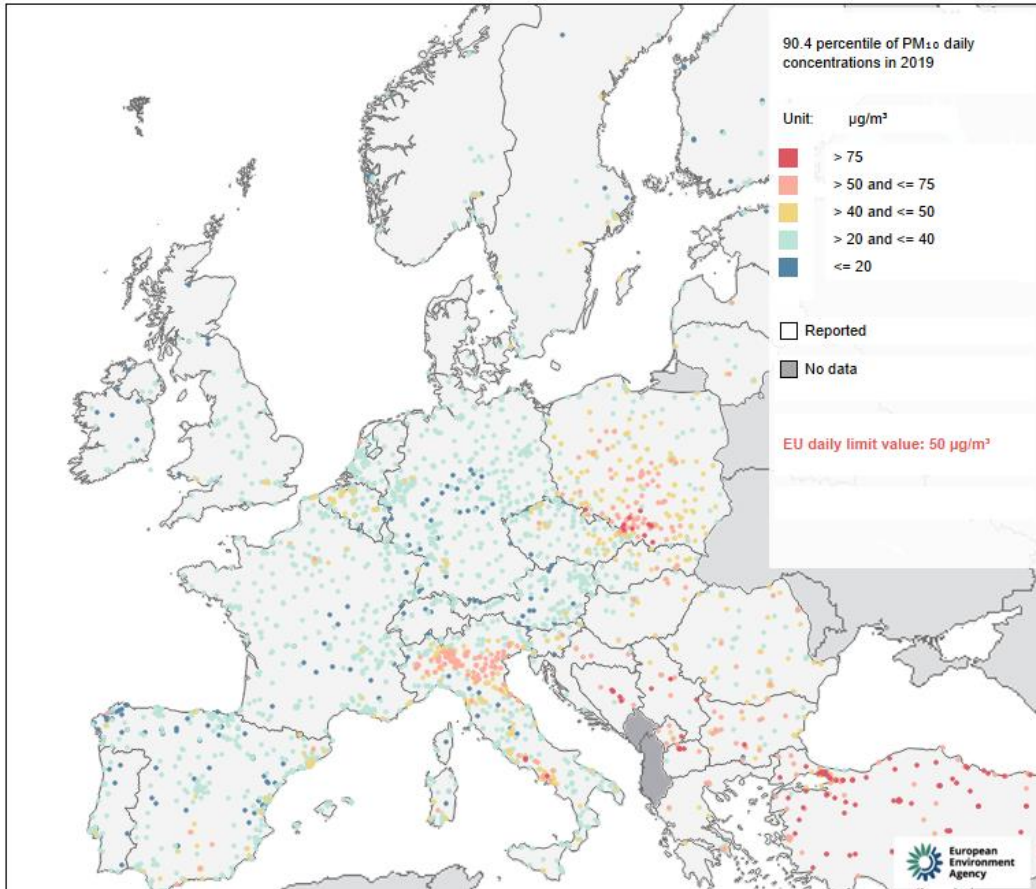


50+
countries

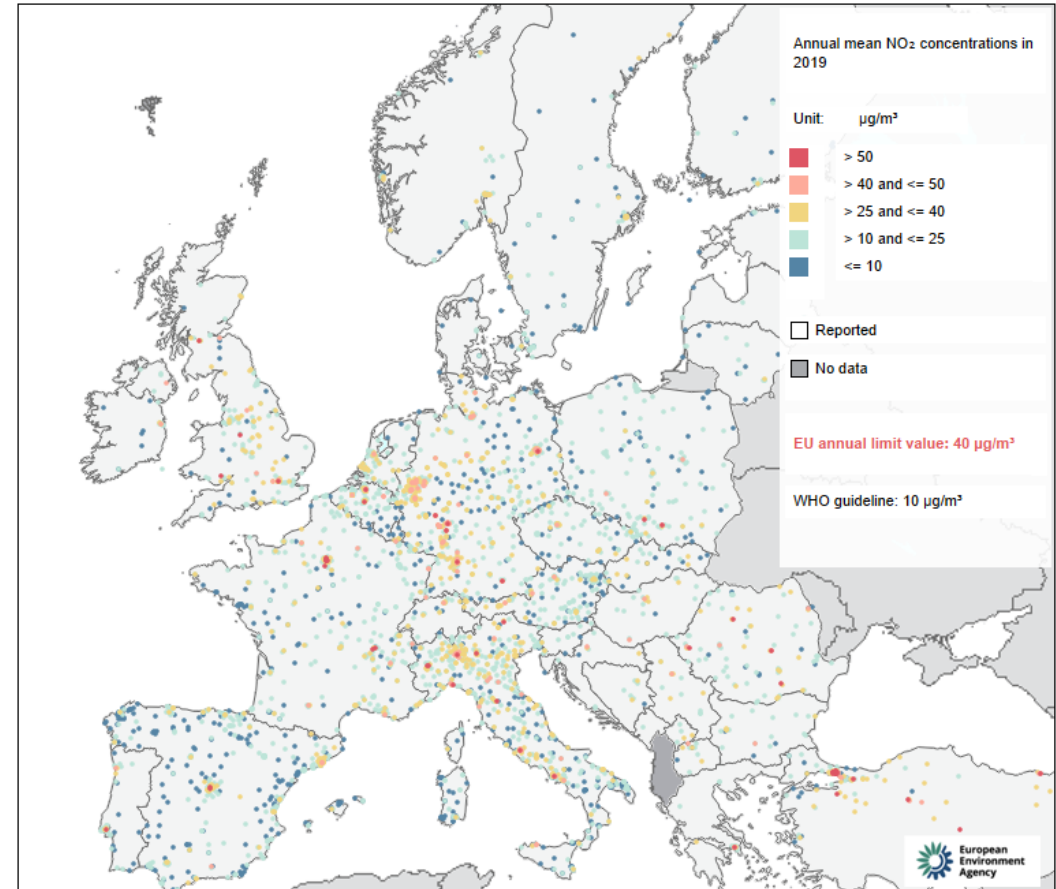


Dépassements généralisés des valeurs limites

Dépassements PM10: causés principalement par la combustion (chauffage domestique ; circulation...)



Dépassements NO2: causés principalement par les véhicules diesel dans les villes.





BRIEFING

Health impacts of air pollution in Europe, 2021

Air pollution is a major cause of premature death and disease and is the single largest environmental health risk in Europe. Heart disease and stroke are the most common reasons for premature deaths attributable to air pollution, followed by lung diseases and lung cancer. This EEA briefing estimates the potential health benefits of attaining the EU air quality standards and the WHO guideline values for fine particulate matter in ambient air. It also assesses progress towards the health-related objective of the EU's Zero Pollution Action Plan. Finally, it presents the latest estimates of the health impacts of exposure to the following key air pollutants: fine particulate matter, nitrogen dioxide and ozone.

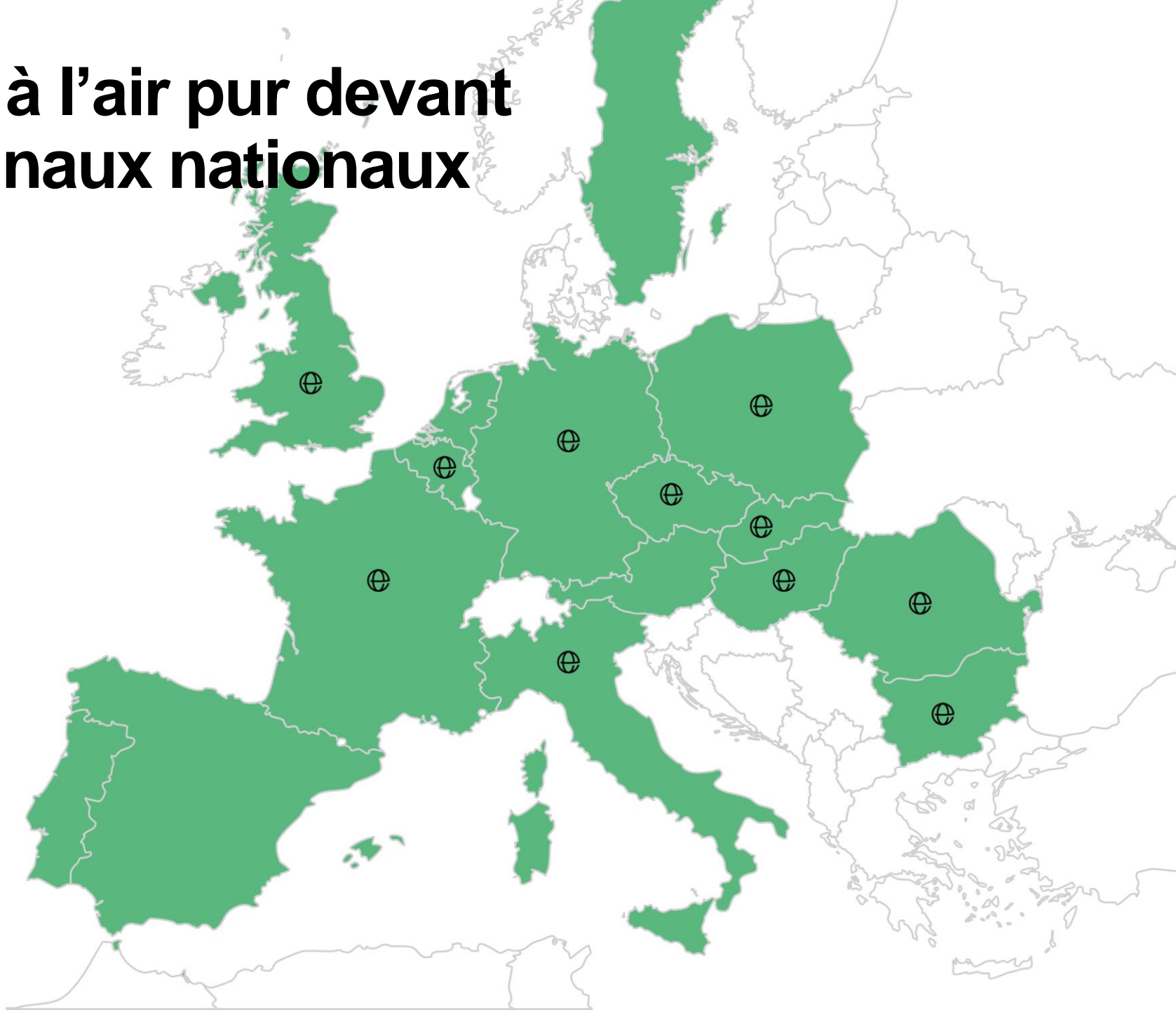
Conséquences sur la santé dans l'UE

Estimations des décès prématurés liés à l'exposition à la pollution atmosphérique en 2019 :

- 307 000 décès prématurés attribués à l'exposition aux $PM_{2.5}$
- 40 400 décès prématurés attribués à l'exposition au NO_2



Le droit à l'air pur devant les tribunaux nationaux



Qui peut agir ?

- Absence de disposition explicite sur l'accès à la justice dans la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air.

MAIS

- Une jurisprudence très solide de la CJUE :
 - Affaire C-237/07 *Janecek*
 - Affaire C-404/13 *ClientEarth*
 - Affaire C-723/17 *Craeynest*





Mr Justice Mitting

UK High Court, 2011

Gouvernement en infraction de la Directive
MAIS

- « *sérieuses questions politiques et économiques qui ne relèvent pas de cette Cour* »
- « *...les moyens d'exécution...sont ailleurs* » → l'application et l'exécution du droit de l'UE relève de la responsabilité de la Commission

ClientEarth (No.1) [2011] EWHC 3623 (Admin) §15 et §16



Affaire C-404/13 ClientEarth :

« les *personnes physiques ou morales* directement concernées par le dépassement des valeurs limites ... doivent pouvoir obtenir des autorités nationales, le cas échéant en saisissant *les juridictions* compétentes, l'établissement d'un plan relatif à la qualité de l'air conforme à l'article 23, paragraphe 1, deuxième alinéa, de la directive 2008/50 » [§ 56].



Lord Carnwath

UK Supreme Court, 2015

*« Le nouveau gouvernement [...] ne doit avoir aucun doute quant à la nécessité d'une action immédiate pour résoudre ce problème. La seule façon réaliste d'y parvenir est une **injonction** exigeant que de **nouveaux plans** conformes à l'article 23, paragraphe 1, soient préparés selon un calendrier défini. »*

ClientEarth (No.1) [2015] UKSC 28, §31.

Obstacles à l'accès à la justice en Pologne et en Bulgarie



Image : Marcin Józwiak, pexels.com

Infraction

Accès à la justice en matière d'environnement: la Commission demande à la BULGARIE et à la POLOGNE de lever les obstacles à l'accès à la justice pour les citoyens et les organisations environnementales en ce qui concerne les plans relatifs à la qualité de l'air

La Commission demande instamment à la **Bulgarie** et à la **Pologne** de lever les obstacles à l'accès à la justice en ce qui concerne les plans relatifs à la qualité de l'air. Aucun des deux pays n'a fait en sorte que les personnes physiques ou morales directement concernées par des dépassements des limites de pollution de l'air prévues par la [directive 2008/50/CE](#) concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, soient autorisées à introduire une action en justice devant les juridictions nationales. Les organisations environnementales et les personnes physiques ou morales de ces deux États membres ne sont actuellement pas autorisées à remettre en cause la cohérence d'un plan relatif à la qualité de l'air ni à exiger des pouvoirs publics qu'ils établissent des plans relatifs à la qualité de l'air comme le prévoit la directive. En conséquence, étant donné que la gouvernance

Que signifie « le plus rapidement possible » ?

Exigences minimales pour les plans relatifs à la qualité de l'air (annexe XV, directive 2008/50) :

- Identifier les mesures possibles
- Description détaillée des mesures
- Calendrier de mise en œuvre
- Évaluation de l'impact
- Date de respect des valeurs limites





Jurisprudence de la CJUE

- Renvois préjudiciels :
 - Affaire C-237/07 *Janecek*
 - Affaire C-404/13 *ClientEarth*
 - Affaire C-723/17 *Craeynest*
- Procédures d'infraction :
 - C-488/15 *Commission/Bulgarie*
 - C-336/16 *Commission/Pologne*
 - C-636/18 *Commission/France (NO₂)*
 - C-638/18 *Commission/Roumanie*
 - C-644/18 *Commission/Italie (Grande Chambre)*
 - C-664/18 *Commission/Royaume-Uni*
 - C-635/18 *Commission/Allemagne*
 - C-286/21 *Commission/France (PM₁₀)*
 - ...



Mr Justice Garnham

UK High Court, 2016

« le secrétaire d'État a commis une erreur [...] en fixant la date de mise en conformité à 2020 (et 2025 pour Londres) » et « en adoptant un modèle trop optimiste pour les émissions futures ».

ClientEarth (No.2) [2016] EWHC 2740 (Admin), §95



« Je rejette toute suggestion selon laquelle l'État peut tenir compte du coût lorsqu'il fixe la date cible pour la mise en conformité ou lorsqu'il détermine la voie par laquelle la mise en conformité peut être réalisée [...] la considération déterminante doit être l'efficacité de la mesure en question et non son coût ».

ClientEarth (No.2) [2016] EWHC 2740 (Admin), §50

Allemagne



Image : Håkon Sataøen (Unsplash)

Düsseldorf, septembre 2016



Munich, février 2017



Stuttgart, septembre 2017



Cour administrative fédérale de Leipzig, février 2018





Interdiction des voitures diesel ordonnée par les tribunaux et pression politique

Le gouvernement fédéral fera
*« tout ce qui est en son pouvoir
pour s'assurer qu'il n'y aura pas
de telles interdictions ».*

Angela Merkel, Chancelière fédérale,
5 septembre 2017

Quels recours et réparations ?

- Autonomie procédurale, MAIS principe d'équivalence et d'efficacité
- Droit fondamental à un recours effectif :
 - Article 47 de la Charte européenne des droits fondamentaux
 - Article 9(4) de la Convention d'Aarhus
 - Article 6, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme
- Jurisprudence de la CJUE :
 - Affaire C-404/13 *ClientEarth* et Affaire C-723/17 *Craeynest*
 - Affaire C-752/18 *Deutsche Umwelthilfe*



UK High Court, 2018

« La Cour elle-même ne peut pas contrôler de manière réaliste les activités du gouvernement [...], mais elle peut adapter sa procédure pour fournir un moyen rapide, efficace et peu coûteux permettant au présent demandeur, qui a joué le rôle de contrôleur précieux des efforts du gouvernement pour améliorer la qualité de l'air jusqu'à présent, de ramener l'affaire devant la Cour... »

ClientEarth (n° 3) [2018] EWHC 398 (Admin), §14.

« Liberty to apply »

« Dans les circonstances particulières de cette affaire, où nous avons un demandeur expert qui, à ce jour, n'a présenté que des demandes correctement défendables et qui a démontré à la fois une expertise de haut niveau, juridique et technique, et une attitude responsable à l'égard de la présentation de ses demandes, il est approprié, à mon avis, d'accorder cette liberté étendue d'ester en justice. Je reconnais qu'il s'agit là d'une décision tout à fait exceptionnelle pour la Cour... ».

ClientEarth (n° 3) [2018] EWHC 398 (Admin), §16.

Astreintes

Le Monde

Pollution de l'air : l'Etat condamné à payer une astreinte record de 10 millions d'euros

Dans une décision « historique », le Conseil d'Etat sanctionne le gouvernement pour son incapacité à ramener les niveaux de pollution en dessous des normes sanitaires.

Par Stéphane Mandard

Publié le 04 août 2021 à 14h24 - Mis à jour le 05 août 2021 à 05h30 - 🕒 Lecture 4 min.



Steel factory Arcelor Mittal in the port of Ghent

Hanna Vereecke,
Belgium
Tue 24 May 16:52

Flemish government has to pay a penalty of 850,000 euros to Greenpeace for "failing Air Policy Plan"





Affaire C-61/21 *Ministre de la Transition écologique*

- Demande de décision préjudicielle présentée par la Cour administrative d'appel de Versailles
- Droits des particuliers et responsabilité extracontractuelle des États membres pour violation de la directive 2008/50
- Conclusions de l'Avocate Générale Kokott, 5 mai 2022

Conclusions

- L'UE dispose d'obligations claires et contraignantes en matière de qualité de l'air, mais il y a des violations systématiques et persistantes des normes plusieurs années après leur entrée en vigueur
- Citoyens et ONG ont le droit de respirer un air pur et de demander des voies de recours efficaces pour forcer les gouvernements à agir
- Les tribunaux nationaux ont un rôle clé à jouer pour assurer une protection juridique efficace de la santé humaine et de l'environnement

Merci !

Ugo Taddei

Director of Nature & Health

utaddei@clientearth.org

Twitter : @UgoClientEarth

ClientEarth[⊕]

Questions ?

